

**Décision n° 2019-76 du 11 mars 2019  
portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions  
de travail spécial de service de la direction territoriale Normandie-Centre**

**Le directeur de la direction territoriale Normandie-Centre du Cerema,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-260 du 4 juin 2018 portant création à compter du 6 décembre 2018 de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et fixant leur composition ;

Vu la décision n° 2019-23 du 8 février 2019 fixant le nombre de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service du Cerema ;

Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique spécial de service de la direction territoriale Normandie-Centre ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

**décide**

**Article 1**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la direction territoriale Normandie-Centre est composé comme suit :

1) Représentants de l'administration :

- Monsieur Jérôme Wabinski, directeur de la direction territoriale Normandie-Centre ;
- Madame Estelle Jardin, secrétaire générale de la direction territoriale Normandie-Centre.

2) Représentants du personnel :

Les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service institué auprès du directeur de la direction territoriale Normandie-Centre sont :

	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>CFDT</b>	Monsieur Ludovic SIMON	Monsieur Jean-Pierre JACQUES
	Madame Virginie AMANT	Monsieur Céline FRECHET
<b>CGT</b>	Monsieur Carl CALMO	Monsieur Rodolphe DUVAL
	Monsieur Sébastien AUBRY	Madame Laetitia AUBIN
<b>FO</b>	Monsieur Régis BOITTIN	Madame Laurence BOUGON
	Madame Céline BOURLIER	Monsieur Franck MALJEAN

### Article 2

Sont également membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service de la direction territoriale Normandie-Centre :

- le médecin de prévention du site de Rouen ;
- l'infirmière santé, sécurité au travail : Madame Julie Choquet ;
- le médecin de prévention du Laboratoire de Blois : Docteur Bernadette Robert ;
- la conseillère de prévention : Madame Sylvie Trioen ;
- l'assistant de prévention : Monsieur Marc Carré ;
- l'inspectrice santé et sécurité au travail désignée par le CGEDD : Madame Gina Juvigny.

### Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2019-47 du 8 février 2019.

### Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema et sur le site intranet de la direction territoriale Normandie-Centre.

Fait à Grand-Quevilly,  
le 11 mars 2019

Le directeur

***Signé***

Jérôme Wabinski